

Préparation de la rentrée 2019

REPARTITION DES MOYENS d'ENSEIGNEMENT

Programme 141

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2019, l'académie de Montpellier bénéficie de **28 ETP en moyens d'enseignement, répartis comme suit :**

- 53 ETP Heures postes

+81 ETP Heures Supplémentaires Années.

La répartition des moyens proposée prend en compte :

- les évolutions démographiques attendues, notamment sur le niveau collège
- le financement de mesures liées à l'offre de formation, y compris la poursuite pédagogique des mesures mises en place à la rentrée 2018
- une évolution de l'accompagnement académique dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du lycée, afin de soutenir en particulier certains établissements proposant des enseignements de spécialités rares, ainsi que les établissements de petites tailles.
- le maintien d'une marge complémentaire pour accompagner les collèges, lycées généraux et techniques et lycées professionnels les plus exposés à la difficulté sociale et scolaire

Synthèse des mesures proposées

	Moyens d'enseignement	HP	HS
Mesures de rentrée	28	-53	81
Diminution décharges académiques	-4	-4	0
Moyens d'enseignement LGT	-61,5	-64,5	3
Moyens d'enseignement LP	14	7,5	6,5
Moyens d'enseignement CLG	67	-4,5	71,5
DDFPT	1,5	1,5	0
ULIS	11	11	0
SOLDE FINAL	0	0	0

Répartition des moyens d'enseignement par type d'établissement

I – COLLEGES :

La répartition des moyens pour la rentrée 2019 a été élaborée conformément au décret n° 2015-544 du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements au collège et à l'arrêté du 19 mai 2015 modifié relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège.

Pour la rentrée 2019, les effectifs prévisionnels dans les collèges (hors SEGPA) sont en hausse de +2 086 élèves par rapport au constat d'effectifs de la rentrée 2018.

Pour la rentrée 2019, il est proposé d'attribuer 67 ETP de moyens d'enseignement supplémentaires afin d'accompagner la progression démographique et de maintenir un volume d'heures pour accompagner les collèges au titre de la difficulté sociale et scolaire.

La répartition de l'équivalent de 67 ETP de moyens d'enseignement supplémentaires permet de maintenir le ratio H/E académique

	Prévisions 2019	Evolutions effectifs (constat 18 à prévisions19)	Variation de moyens d'enseignement 2018 à 2019	H/E projeté 2019	Ecart H/E constaté
Académie	108433	+ 2086	67	1,15	-0.01

II - LYCEES GENERAUX et TECHNOLOGIQUES (prébac et postbac) :

La répartition des dotations entre les lycées généraux et technologiques et les lycées professionnels a été élaborée selon les textes réglementaires en vigueur (Arrêtés des 27 janvier, 1^{er} février et 27 mai 2010, du 29 septembre 2011 pour le niveau terminale et arrêtés du 16 juillet 2018 pour les niveaux de seconde et de première).

Cette répartition s'est opérée en tenant compte à la fois des évolutions de structures liées aux évolutions démographiques, des évolutions réglementaires liées à la réforme du lycée et de l'évolution de l'offre de formation. Un accompagnement académique est maintenu afin préserver les établissements les plus exposés à la difficulté sociale et scolaire ;

Pour la rentrée 2019, il est proposé un retrait de l'équivalent de **61.5 ETP de moyens d'enseignement** aux lycées généraux et technologiques prenant en compte une baisse démographique et l'évolution de l'offre de formation, tout en préservant le ratio H/E.

	Prévisions 2019	Evolutions effectifs (constat 18 prévisions 19)	Variation de moyens d'enseignement 2018 à 2019	H/E projeté 2019	Ecart H/E constaté
Pré-Bac+Post-bac	62016	- 187	- 61.5	1,31	0

III - LYCEES PROFESSIONNELS :

Il est prévu d'ajouter l'équivalent de **14 ETP en moyens d'enseignement** pour les lycées professionnels.

La dotation proposée tient compte tout à la fois de la progression démographique, des mesures en lien avec la rénovation de la voie professionnelle et de l'évolution de l'offre de formation professionnelle.

Comme pour les LGT, un volume horaire complémentaire est attribué aux lycées professionnels pour tenir compte des difficultés sociales. Sa ventilation a été élaborée dans un souci d'une attribution équitable et objectivée en fonction du niveau de difficulté de la population accueillie, pour 22 SEP/ LP aux difficultés les plus marquées. Le H/E est préservé.

	Prévisions 2019	Evolutions effectifs (constat 18 à prévisions19)	Variation de moyens d'enseignement 2018 à 2019	H/E projeté 2019	Ecart H/E constaté
Lycées professionnels	22094	+219	+14	2,08	0

IV - MESURES DIVERSES :

Il est proposé l'extension des capacités d'accueil en ULIS au niveau académique à hauteur de **11 ETP**.

Il est proposé également l'implantation de 1.5 ETP au titre des emplois de DDFPT. Par ailleurs l'équivalent de 4 ETP de décharges académiques seront supprimés.